

JURIDIQUE : DROIT DES ENTREPRISE EN DIFFICULTE EN NOUVELLE-CALEDONIE

INTRODUCTION L'Expression Droit des entreprises en difficultés, car tel est désormais l'intitulé pour désigner l'ensemble de la réglementation applicable en pareille matière est régie par des dispositions regroupées notamment dans le Code de Commerce et dans la délibération du 18 janvier 2008 qui comprend de nombreuses mesures complémentaires au Code de commerce. Droit technique s'il en est, le Droit des entreprises en difficulté concerne portant les micro-entreprises et les agriculteurs, les entrepreneurs individuels et les professions libérales (y compris les professions réglementées) les petites structures comme les entreprises de taille conséquente. Objet de nombreuses réformes étendues au Territoire, le Droit des entreprises en difficultés a pour vocation désormais de prévenir et traiter des difficultés rencontrées par les opérateurs économiques. Il est de leur intérêt d'en connaître les grandes lignes.

PUBLIC : Personnel des services juridiques, dirigeants sociaux, entrepreneurs individuels

DURÉE : 7 heures

OBJECTIFS

Distinguer les différents régimes de procédures judiciaires

Maîtriser les notions matricielles propres au droit des entreprises en difficulté

Utiliser les mécanismes législatifs extraits du Droit des entreprises en difficulté

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.

De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.



PROGRAMME

Le traitement participatif des entreprises en difficulté

- Traitement amiable des difficultés entrepreneuriales
- L'accompagnement de dirigeant social

Les moyens préventifs pour faire face aux difficultés lorsque l'entreprise a encore de la trésorerie

- Le mandat ad hoc
- La procédure de sauvegarde

Les moyens curatifs en cas de manque de liquidités

- La procédure de conciliation
- Le redressement judiciaire

La situation irrémédiablement compromise

- La procédure de liquidation judiciaire
- La procédure de liquidation judiciaire simplifiée

Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté

- La sauvegarde
- Le redressement
- La liquidation

Procédures collectives : le jour d'après

- Le jour d'après pour l'entreprise
- Le jour d'après pour le dirigeant